

Image not found or type unknown



Contrat de travail non remis quel recours ?

Par **Clarinette**, le **01/03/2008** à **15:38**

J'ai appris que le contrat cabinet qui m'avait été établi lors de mon embauche l'a été avant une délibération du conseil municipal.
Une attestation de modification de salaire m'a été faite sans avenant et ensuite, un deuxième contrat a été établi l'année dernière et ne m'a jamais été remis. Il a été signé par l'autorité territoriale mais pas par moi car il ne m'a jamais été remis mais mon salaire a été modifié en conséquence.
Quel recours maintenant que mon contrat ne sera pas reconduit ?
Merci pour votre réponse
Clarinette